

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} février 2019

Président : Monsieur Michel MARCHAND, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur CHARTREL

Présents : Mrs : MARCHAND, GODEFROY, VEISSE, LAMBERT, CHARTREL et DURAND

Mmes : SIMON, HARDIER-QUINT, HERVAUX et SEZILLE DES ESSARTS

Pouvoirs : M. LEFEVRE à Mme SIMON

Absents excusés : Mme FERNANDEZ-MOPIN, M. DE RE, M. LECOMTE et M. POIRET

Chaque membre du Conseil municipal ayant eu le procès-verbal du 9 novembre 2018, Monsieur le Maire procède au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour suite à une réunion du Syndicat des Eaux de l'Est du Noyonnais le matin même. En effet, le SEEN souhaite le changement du siège social du Syndicat. L'ensemble des conseillers municipaux accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

RENOUVELLEMENT DE CONTRATS DE LOCATION

Sur présentation de Monsieur le Maire et après débat, le Conseil Municipal, décide de renouveler les contrats de location suivants :

- Celui que la Mairie consent à Monsieur Rosard pour le logement qu'il occupe 131 place du Maréchal Leclerc et qui prend fin le 31 mars. Considérant l'indice de référence des loyers INSEE arrêté au 4^{ème} trimestre 2018, le loyer est fixé à 574.07 € à compter du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 30 31 mars 2020
- Celui que la Commune consent à Monsieur et Madame Deblaton pour la location d'un terrain communal situé lieu-dit « Berlincamp » d'une superficie de 620 m² et qui prend fin le 31 mars. Comme chaque année, le montant forfaitaire mensuel est révisé et passe à 61,46 € à compter du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020

Et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à passer à cet effet.

PARTICIPATION COMMUNALE 2019 AU CENTRE DE LOISIRS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une participation communale au Centre Social Rural de Guiscard pour les centres de loisirs des petites et grandes vacances et les mercredis au titre de l'année 2019. Les tarifs restent inchangés par rapport à 2018, soit :

- 8,50 € par enfant et par jour
- 4,25 € par demi-journée les mercredis

RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA CCPN

Comme chaque année, le Président de la CCPN adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI. Ce rapport d'activités est présenté en Conseil Communautaire puis fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres à leur Conseil Municipal. Au cours de cette séance, les délégués de la commune siégeant au conseil de la structure intercommunale informent leurs collègues élus communaux des actions et des projets de l'EPCI.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activités 2017 de la CCPN.

MISE EN ŒUVRE DE LA MINORITE DE BLOCAGE CONCERNANT LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que vu la loi n°2018-702 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de commune et considérant que la loi

permet aux communes membres de communautés de communes n'exerçant pas à sa date de publication l'une et l'autre de ces deux compétences de s'opposer à leur transfert intercommunal, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la CCPN au 1^{er} janvier 2020 et de reporter le transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2026

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA CCPN

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la simplification de la procédure d'adhésion de la CCPN à un syndicat mixte, il y a lieu d'intégrer un nouvel article (article 12) au sein du titre IV de statuts. En effet, par cette modification statutaire, la CCPN pourra adhérer à un syndicat mixte sur délibération du Conseil Communautaire à la majorité simple, sans requérir l'avis des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts de la CCPN dans leur nouvelle rédaction.

INSCRIPTION DU CIRCUIT PIERRE RAMUS, DU PARCOURS DES ZOUAVES ET DU GRP TOUR DU NOYONNAIS AU PDIPR

Monsieur le Maire indique que le Conseil départemental a décidé l'élargissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) à un ensemble de circuits de découverte des pays de l'Oise.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'élargissement du PDIPR au circuit Pierre Ramus, au Parcours des Zouaves et au tronçon de la Grande Randonnée du Pays du Tour du Noyonnais traversant le territoire de la Commune de CUTS et donne son accord pour l'inscription des chemins ruraux concernés.

PROJET D'UNE ANNEXE MEDICALE

Monsieur le Maire revient sur le dossier du 145 place du Maréchal Leclerc et son aménagement en structure médicale et paramédicale mais aussi sociale. Précédemment, il avait été évoqué une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du contrat de ruralité. Des fonds européens peuvent également être sollicités dans le cadre du FEADER.

Compte tenu de l'intérêt et de l'impact de cet aménagement pour redynamiser le centre bourg, le Conseil Municipal décide de poursuivre le projet en ce sens et de demander les subventions auprès des différents organismes.

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL DU SEEN

Monsieur le Maire rappelle que le siège du SEEN était fixé à la Mairie de CUTS depuis de nombreuses années. Le Président et le secrétariat étant à Pontoise Lès Noyon, le siège du Syndicat sera désormais en Mairie de Pontoise Lès Noyon place de la Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le changement d'adresse proposé.

POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- un débat d'orientation budgétaire concernant toutes les opérations d'investissement susceptibles d'être réalisées en 2019. Le taux d'endettement 2018 était de 7.60 % des recettes nettes de fonctionnement. Pour réaliser l'ensemble des projets d'investissement, nous devrions passer de 10,67 % en 2019 à 13,75 % en 2020 avec un emprunt de 200 000 € ou 17 % avec un emprunt de 400 000 €.

Monsieur le Maire rencontrera Monsieur le Trésorier avant l'établissement du BP 2019

- une réunion préparatoire le 20 mars à 19 h 30 sur le PADD dans le cadre de la révision du PLU. Ce dossier sera présenté en Conseil Municipal par le Cabinet d'Etudes Urba-Services. La date du 28 mars à 19 h 00 sera sollicitée

Pour le grand débat national, la mairie a mis à disposition de la population le cahier et des formulaires d'expression citoyenne ainsi que la documentation sur les 4 thèmes. Au niveau du canton, Noyon organise 3 réunions publiques : les 2 février et 2 mars au Centre Culturel rue Hoche et le 13 février au Chevalet.

Ce vendredi, Alexia Loiseaux, accompagnatrice numérique du Centre Social Rural de Guiscard, a commencé, en partenariat avec les services de la Poste, sa mission d'aide à la population pour les démarches en ligne (accès aux droits, prestations sociales, pôle emploi, contact avec les administrations...)

Une nouvelle campagne d'abattage des peupliers et de replantation a été évoquée. Le projet sera étudié.

RAPPORTEURS DE COMMISSIONS

FETES ET CEREMONIES :

Le Marché de l'Avent a été un véritable succès. 717 € ont été versés au Téléthon. L'atelier créatif sera à nouveau mis en place pour le Marché de l'Avent 2019.

Pour le 14 juillet, le Conseil Municipal continuera de proposer un repas offert à tous les cutsois avec une animation

La brocante de Cuts qui Bouge ayant lieu le 1^{er} septembre, le feu d'artifice est fixé au samedi 7 septembre après les Foulées Cutsoises.

AFFAIRES DIVERSES

Les déjections canines sur le domaine public sont récurrentes dans le centre bourg. Un courrier est sollicité pour avertir les propriétaires de chiens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Michel MARCHAND

